

République algérienne démocratique populaire

Wilaya / Annaba

Daira / El Hadjar

Commune / El Hadjar

Président de l'Assemblée Populaire Communale

A monsieur /

Groupeement brabri nomaane et diabi abd el kader

L'adresse bâtiment n°08 uv1

Mise en demeure N°01

- Conformément au marché n° 01/2026 relatif au projet :

Rénovation de réseaux d'assainissement de la commune d'El Hadjar .

- Vu l'ordre de service n° 28/2026 en date du 20/04/2026 ;
- Vu le délai d'exécution fixé à 03 mois ;
- Vu notre correspondance enregistrée sous le n° 2888/2026 du 01/07/2026 ;
- Vu votre non-respect du planning d'exécution des travaux présenté par vos soins ;

Par conséquent, la présente constitue une mise en demeure n°01 adressée à votre entreprise afin de renforcer le chantier par les moyens humains et matériels nécessaires et de rattraper le retard constaté, et ce dans un délai ne dépassant pas 72 heures À compter de la date de la première publication dans les quotidiens nationaux.

À défaut, les mesures réglementaires en vigueur dans ce domaine seront prises.

El Hadjar, le :

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale